



ADDITIF EN DATE DU 7 NOVEMBRE 1952 A LA LETTRE EN DATE DU 30 OCTOBRE 1952  
ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE CHEF D'ETAT-MAJOR DE L'ORGANISME  
CHARGE DE LA SURVEILLANCE DE LA TREVVE EN PALESTINE, POUR LUI TRANSMETTRE  
UN RAPPORT CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LES COMMISSIONS MIXTES  
D'ARMISTICE DU 1er NOVEMBRE 1951 AU 30 OCTOBRE 1952.

Page 9 - Ajouter la note de bas de page suivante, qui se rapporte à la première phrase du paragraphe 24 :

"Dans un autre cas particulièrement grave, la Commission mixte d'armistice n'a pu prendre de décision. La délégation israélienne s'est plainte de ce que, le 14 juillet 1952, un groupe armé venu de Transjordanie avait attaqué une mine de cuivre israélienne située à Wadi Araba, à environ 32 kilomètres au nord du port d'Elath, sur le golfe d'Akaba; au cours de l'attaque, cinq civils israéliens avaient été assassinés. Le 16 juillet, deux observateurs des Nations Unies se sont rendus en avion à Elath pour enquêter. A la séance que la Commission mixte d'armistice a tenue le 24 juillet 1952, la délégation israélienne a présenté un projet de résolution aux termes duquel la Commission aurait décidé que cette attaque effectuée par un groupe armé organisé venu de Transjordanie constituait une violation flagrante du paragraphe 2 de l'Article III de la Convention générale d'armistice. La délégation jordanienne a voté contre le projet de résolution israélien et le Président s'est abstenu, estimant qu'il n'existait aucune preuve que les assaillants étaient venus de Transjordanie".

Page 14 - Ajouter le texte suivant à la fin du paragraphe 38 :

"Le 6 novembre 1951, la police israélienne du secteur juif du mont Scopus a comblé les trous et les tranchées situés à proximité de la cote MR. 173.05-133.28, et a ainsi remis les lieux dans l'état où ils se trouvaient le 4 avril 1952. Le poste d'observation placé sur le

toit de l'un des bâtiments de l'hôpital a également disparu et les emplacements protégés par des sacs de terre ont été supprimés. Les Israéliens sont également prêts à coopérer avec mon représentant afin d'effectuer la détection et la destruction des mines qui pourraient encore se trouver dans ce secteur.

